

TAXIS G7 s'engage pour l'environnement !

L'adhésion au Pacte Mondial des Nations Unies a été renouvelée par le Président-Directeur Général du Central radio TAXIS G7, Serge Metz, pour l'année 2007-2008. Dans ce cadre, l'enseigne TAXIS G7 s'engage à respecter les dix principes du Pacte et à mettre en œuvre une bonne pratique / Communication sur le progrès annuelle.

Pour 2007-2008, la bonne pratique présentée par TAXIS G7 s'inscrit dans l'Environnement selon les principes 7, 8 et 9 : "les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement" ; "à entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement" ; et "à favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement".

Placé au 3^{ème} rang des préoccupations nationales, l'environnement devient l'affaire de tous ! TAXIS G7 adhère à cet état d'esprit et s'inscrit dans cette démarche environnementale en lançant ses premiers taxis écologiques présentés lors d'une conférence de presse tenue le 8 octobre 2007 au cœur de la capitale, sous la signature "TAXIS G7 passe au vert"...

TAXIS G7 PASSE AU VERT

Sachant que le transport routier est responsable de plus de ¼ des émissions de gaz à effet de serre dans l'atmosphère, chacun est conscient que les initiatives doivent être multiples dans une agglomération comme Paris et sa banlieue, où vivent plus de 10 millions d'habitants. Le taxi constitue un des maillons de cette chaîne.

En tant que leader du taxi parisien, TAXIS G7 se doit de promouvoir une politique durable du respect de l'environnement et de réduction des émissions de carbone. Déjà impliqué par le passé dans le domaine environnemental grâce à l'adhésion à la Charte "Paris Véhicules Propres" et aux taxis roulant au GPL, TAXIS G7 continue de s'inscrire dans cette voie pour contribuer à l'effort collectif de préservation de l'environnement par des actions concrètes.

Le dispositif environnemental mis en place dans plusieurs domaines par TAXIS G7 est le suivant :

- 32 taxis écologiques déjà mis en circulation sous la signalétique "TG7 passe au vert". Ce sont pour l'essentiel des véhicules à motorisation hybride électrique/essence de type Toyota Prius" qui est à ce jour le modèle de référence dans cette catégorie de véhicules.
- Subventions incitatives pour les artisans taxi faisant l'acquisition d'un véhicule hybride. TAXIS G7 accorde ainsi un avantage allant jusqu'à 10 000 euros pour inciter ses affiliés à "passer au vert".
- Mise en place d'une charte de "comportement écologique" pour inciter les chauffeurs de taxi à adopter un mode de conduite respectueux de l'environnement qui permet d'économiser sur la consommation de carburant et de diminuer la pollution.

Compte tenu du lancement récent de nos véhicules écologiques affiliés TG7, nous ne sommes pas encore en mesure de fournir des résultats chiffrés qui seront communiqués en 2008. À suivre...

Prenez la clef des champs avec TOYOTA PRIUS !



TAXIS G7
vous fait une fleur et vous offre
10 000 € d'avantage* client pour
l'acquisition d'un véhicule hybride
TOYOTA PRIUS !

* Offre soumise à conditions incluant la sellerie en cuir, l'équipement TNT, une remise taxi et des aides financières exceptionnelles.
 ● Véhicule hybride le plus économique en consommation de sa catégorie.
 ● Motorisation hybride essence/électricité garantie 3 ans et 200 000 km.
 ● Consommation d'essence de 4,3 litres / 100 Km en cycle mixte.
 ● Impact sur l'environnement : 20 à 30% de baisse des émissions de CO2 et émissions de gaz à effet de serre !

TOYOTA PRIUS
 ● Motorisation hybride essence/électricité garantie 3 ans et 200 000 km.
 ● Consommation d'essence de 4,3 litres / 100 Km en cycle mixte.
 ● Impact sur l'environnement : 20 à 30% de baisse des émissions de CO2 et émissions de gaz à effet de serre !

Véhicules, Usines, Taximètre, Équipements
TAXIRAMA Tout le taxi, dès maintenant !

Le Président Directeur Général
Serge Metz